

# DICRIM

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

---



Prévenir pour  
mieux agir...



Ville de  
VESOUL

Année  
2010

# SOMMAIRE

- Les objectifs du DICRIM ..... 3
- Les risques majeurs à Vesoul ..... 3
- Description du risque ..... 4
- La réglementation ..... 5

## Les risques naturels

- Le Risque Inondation ..... 6
- Le Risque Mouvement de Terrain ..... 16
- Le Risque Sismique ..... 21
- Le Risque Météorologique ..... 25

## Le risque technologique

- Le Risque de Transport de Matières Dangereuses . 28

- L'alerte et son signal ..... 33
- Comment constituer votre kit de survie ..... 35
- Numéros utiles ..... 36
- L'affiche communale ..... 37

# Les objectifs du DICRIM

- **Présenter** l'ensemble des risques naturels et technologique affectant la commune de Vesoul.
- **Décrire les actions de prévention** mises en place par la municipalité afin de réduire les effets d'un risque majeur sur les personnes et les biens.
- **Informé sur les consignes de sécurité** à respecter en cas de danger ou d'alerte.

Le but de cette information est de rendre le citoyen **conscient des risques majeurs auxquels il peut être exposé** afin de réduire sa propre vulnérabilité.

## Les risques majeurs à Vesoul

### Les Risques d'origine naturelle:

- ∂ Inondation
- ∂ Mouvements de terrains
- ∂ Sismique
- ∂ Météorologique

### Le Risque d'origine technologique:

- ∂ Le transport de matières dangereuses (TMD)

# Description du risque

- **L'aléa** est un événement naturel qui est potentiellement dangereux et plus ou moins prévisible.
- **L'enjeu** est l'ensemble des personnes et des biens susceptibles d'être affectés par un phénomène naturel.
- **Le risque** est le résultat de la confrontation d'un aléa et d'un enjeu.



**Figure 1:**

L'aléa correspond à l'inondation.



**Figure 2:**

L'enjeu correspond aux habitations, aux routes, aux usines (les personnes et les biens)



**Figure 3:**

Le risque est le résultat de la corrélation entre les deux. Il est susceptible de générer de nombreuses victimes, un coût important, des dégâts matériels et des impacts sur l'environnement.

*Fig. n°1 : Aléa, enjeu et risque  
([www.midi-pyrenees.ecologie.gouv.fr](http://www.midi-pyrenees.ecologie.gouv.fr))*

**ALEA + ENJEU = RISQUE**

# Le risque majeur

Le risque majeur à deux caractéristiques essentielles:

- **Sa gravité:** nombreuses victimes, dommages importants aux biens et aux personnes.
- **Sa faible fréquence:** l'homme et la société peuvent être d'autant plus enclins à l'ignorer que les catastrophes sont peu fréquentes.

## La réglementation

- **Décret du 11 Octobre 1990** (article 3) relatif à l'exercice du droit à l'information sur les risques majeurs, pris en application de l'article 21 de la loi du 22.07.1987 relative à l'organisation de la sécurité civile, à la protection de la forêt contre l'incendie et à la prévention des risques majeurs.
- **La Loi du 30 Juillet 2003** relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la prévention des dommages, insiste sur le fait que : " Dans les communes sur lesquelles a été prescrit ou approuvé un PPRN, le Maire doit informer (...) sur les caractéristiques du ou des risques naturels connus dans la commune, les mesures de sauvegarde possibles, les dispositions du plan, les modalités d'alerte, l'organisation des secours, les mesures prises par la commune pour gérer le risque ainsi que les garanties prévues à l'article L 125.1 du code des assurances " .
- Enfin, **la loi du 13 août 2004**, de modernisation de la sécurité civile a rendu obligatoire la mise en place du Plan Communal de Sauvegarde, plan local de gestion de crise dont le DICRIM fait partie intégrante (décret du 13 septembre 2005).



# Le Risque Inondation

Une inondation est une **submersion plus ou moins rapide d'une zone habituellement hors d'eau**, avec des hauteurs d'eau, des vitesses et des durées de submersion variables.

La commune de Vesoul est concernée par deux types d'inondations:

- **Les inondations par débordement** du Durgeon et de ses principaux affluents, la Colombine et la Vaugine. Ces débordements se produisent lorsque la rivière sort lentement de son lit mineur et inonde la plaine pendant une période relativement longue. La rivière occupe alors son lit moyen et éventuellement son lit majeur.
- **Les inondations par ruissellement.** Lors d'orages exceptionnels, les quantités d'eau déversées saturant les sols et dépassent les capacités d'évacuation des eaux de pluie.

Les cinq cartes exposant le zonage réglementaire de la commune de Vesoul dans le PPRI Durgeon suivent après la fiche inondation.

- **Rappel de quelques événements marquants:**

L'inondation du 26 juin 2009 a affecté le centre ville de Vesoul, en particulier le bas de la rue Alsace-Lorraine qui a été entièrement inondé.



*Inondation Rue Alsace Lorraine, juin 2009  
([www.blog.france3.fr](http://www.blog.france3.fr))*

L'état de catastrophe naturelle est reconnu pour la ville de Vesoul concernant toutes les inondations suivantes :

- Inondation du 14/10 au 09/11/1982 (JO 26/12/1982)
- Inondation du 08/12 au 31/12/1982 (JO 26/12/1982)
- Inondation du 05/02 au 08/02/1984 (JO 24/05/1984)
- Inondation et coulées de boues du 01/07/1997 (JO 09/10/1987)
- Inondation et coulées de boues du 06/08 au 07/08/1977 (JO 28/03/1998)
- Inondation et coulées de boues du 25/12 au 29/12/1999 (JO 30/12/1999)
- Inondation et coulées de boues du 24/10 au 26/10/1999 (JO 26/02/2000)
- Inondation et coulées de boues du 13/11/2000 (JO 06/03/2001)

Ces inondations ont touché fortement certains secteurs de la ville de Vesoul :

- Le Pontarcher
- Le Près des Angles
- La rue de Noidans
- Peugeot

- **Les mesures prises pour prévenir le risque inondation:**

- Prise en compte des zones inondables dans le **Plan Local d'Urbanisme (PLU)**
- Réalisation, par les services de l'État, en collaboration avec la mairie, d'un **Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) Durgeon** approuvé par le Préfet le 18 décembre 2008.
- La Ville de Vesoul est équipée d'un **automate d'appel** qui permet d'appeler les personnes qui le souhaitent, et qui se sont faits enregistrés (rappel annuel), lorsque le risque d'inondation est avéré. Dans ce cas, un message pré-enregistré est émis quelques heures avant que les niveaux de débordement ne soient dépassés afin de permettre aux riverains de mettre leur matériel à l'abri.
- En parallèle, un **réseau de sondes de niveau** suit en continu les niveaux des rivières en amont et dans Vesoul, du Frais Puits et de la Font de Champdamoy. Ces données collectées sont transmises à l'Usine des Eaux. Les Services Municipaux et Intercommunaux peuvent consulter ces données à tout moment.
- Actuellement, le Syndicat du Durgeon réalise une **étude pour aménager des protections contre les débordements** de celui-ci (par exemple: merlon de terre, muret ou barrières étanches)
- Un **recalibrage ponctuel** de cours d'eau pour en améliorer l'écoulement.

Avant tout projet de construction ou d'acquisition, renseignez-vous à la mairie au:

03 84 78 64 00

 N° Vert 0 8000 70 000



*Fig. n°3: Montée des eaux quai Yves Barbier  
(Mairie 2006)*



*Fig. n°4: Inondations de garages  
(Mairie 2006)*

- Les consignes de sécurité:

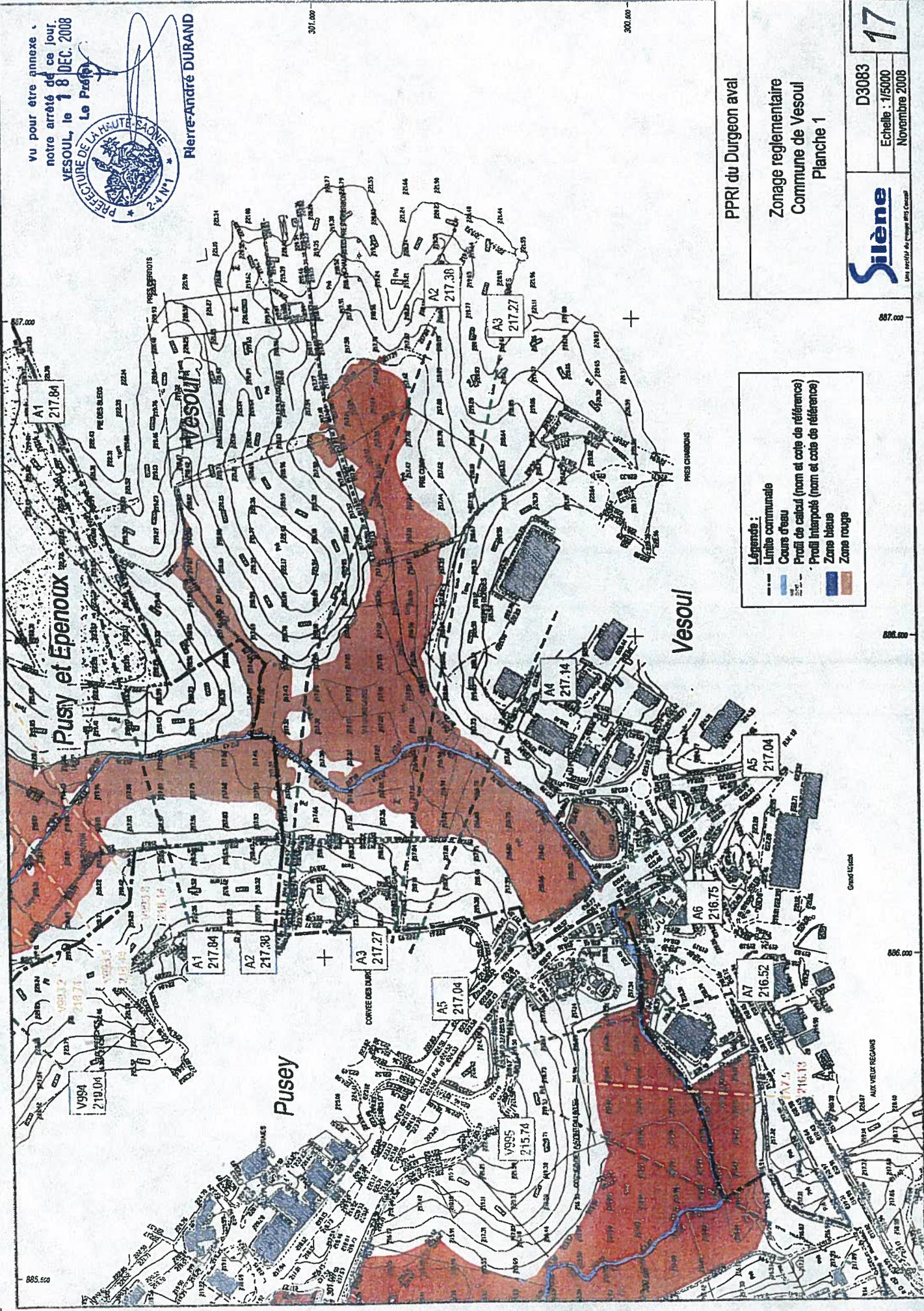
Avant tout, il faut s'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde.

       	<p style="text-align: center;"><b>AVANT</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Fermez portes et fenêtres.</li><li>➤ Coupez l'électricité et le gaz.</li><li>➤ Mettez les produits toxiques et alimentaires au sec.</li><li>➤ Faites une réserve d'eau potable.</li></ul> <p style="text-align: center;"><b>PENDANT</b></p> <p style="text-align: center;">❖ <u>Si vous êtes à l'extérieur:</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Entrez dans le bâtiment le plus proche.</li><li>➤ Ne circulez pas en voiture ou à pied dans une zone inondée.</li></ul> <p style="text-align: center;">❖ <u>Si vous êtes à votre domicile:</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Montez dans les étages supérieurs de votre habitation.</li><li>➤ Laissez un signe apparent indiquant votre présence aux secours.</li><li>➤ Restez Informé de la montée des eaux: écoutez la radio.</li><li>➤ Ne pas aller chercher vos enfants dans les écoles inondables, ils sont pris en charge automatiquement.</li><li>➤ Ne pas téléphoner afin de libérer les lignes pour les secours.</li></ul> <p style="text-align: center;"><b>APRES</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Aérez et désinfectez les pièces.</li><li>➤ Chauffez dès que possible.</li><li>➤ Ne rétablissez l'électricité qu'après un contrôle des circuits électriques.</li></ul>
--	---

Vu pour être annexé,  
notre arrêté de ce jour  
VESOUL, le 18 DEC. 2008



Pierre-André DURAND



PPRI du Durgeon aval

Zonage réglementaire  
Commune de Vesoul  
Planche 1

**Légende :**

- Limite communale
- Cours d'eau
- Profil de calcul (norm et cote de référence)
- Profil interpolé (norm et cote de référence)
- Zone bleue
- Zone rouge



D3083  
Echelle : 1/5000  
Novembre 2008

17

PPRI du Durgeon aval  
 Zonage réglementaire  
 Commune de Vesoul  
 Planche 2



D3083

Echelle : 1/5000  
 Novembre 2008

vu pour être annexé à  
 notre arrêté de ce jour  
 VESOUL, le 18 DEC. 2008  
 Le Préfet



Pierre-André DURAND

**Légende :**

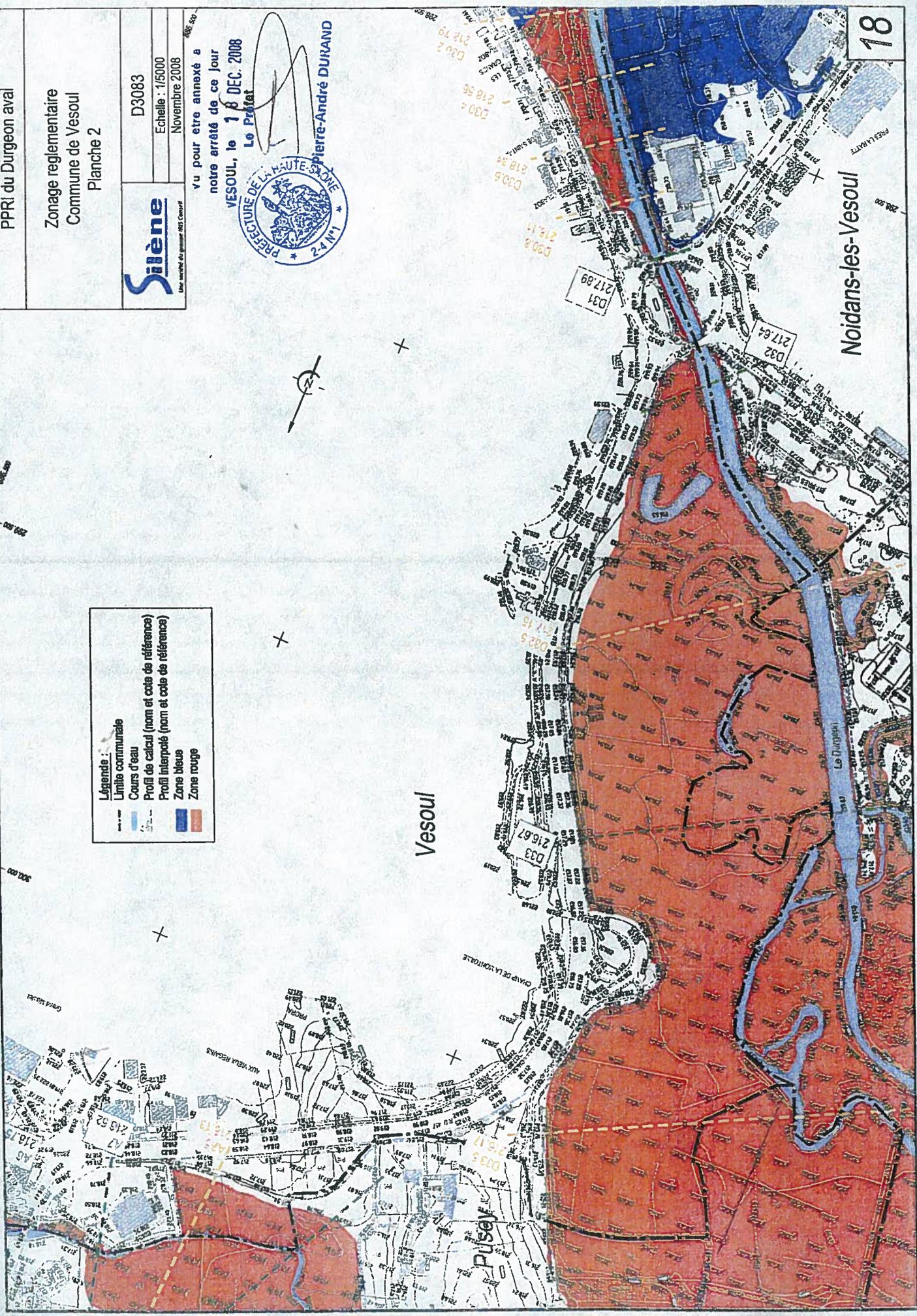
- Limite communale
- Cours d'eau
- Profil de calcul (nom et cote de référence)
- Profil interrompé (nom et cote de référence)
- Zone bleue
- Zone rouge



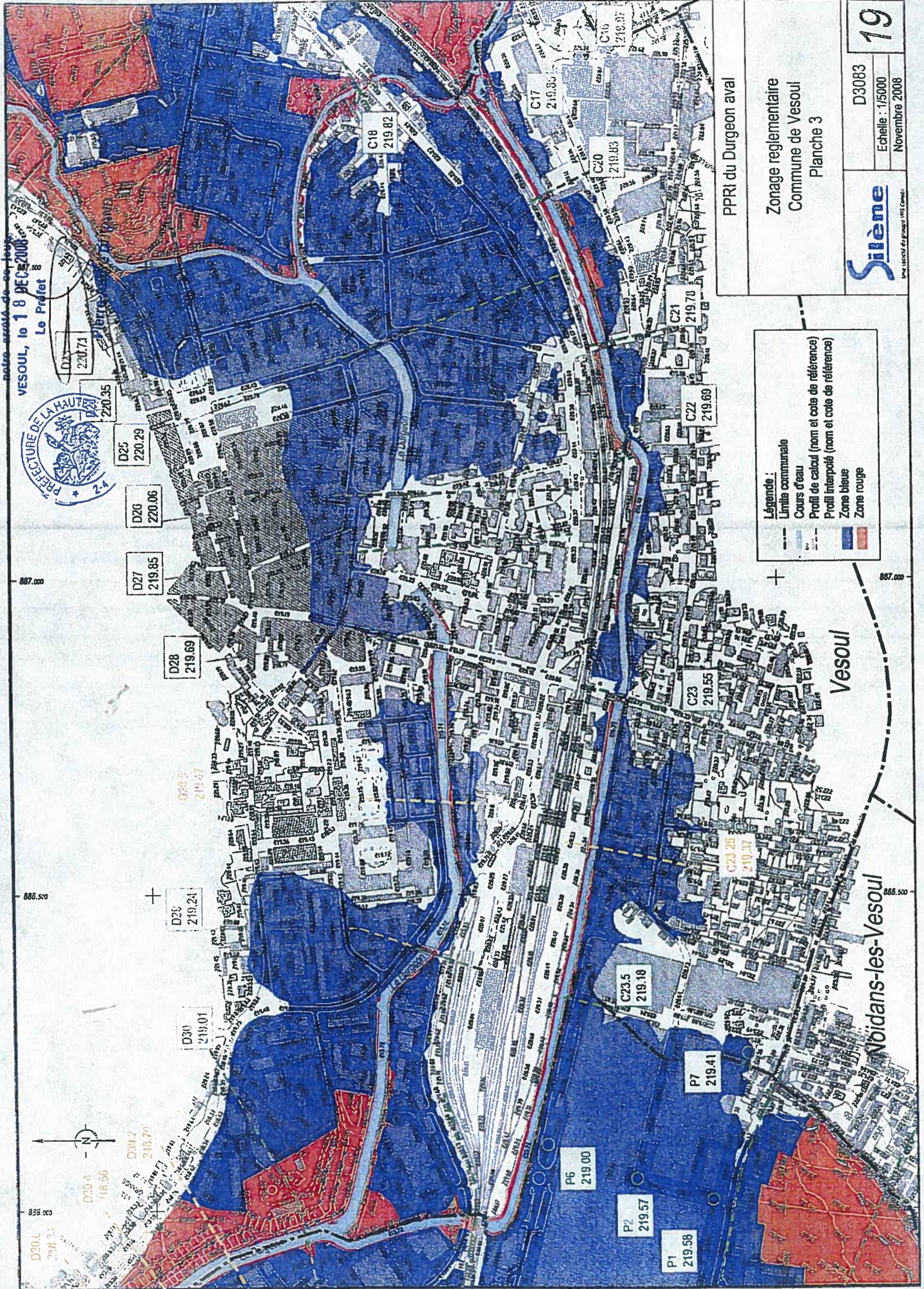
Vesoul

Noirdans-les-Vesoul

18



Vu pour être annexé à  
notre arrêté de ce jour  
**VESOU, le 18 DEC 2008**  
Le Préfet



**Légende :**

- - - Limite communale
- Cours d'eau
- Profil de calcul (nom et cote de référence)
- Profil interpolé (nom et cote de référence)
- Zone bleue
- Zone rouge

PPRI du Durgeon aval

Zonage réglementaire  
Commune de Vesoul  
Planche 3

**Silène**  
Service d'Aménagement et de Planification

D3083  
Echelle : 1/5000  
Novembre 2008

**19**

855.00  
D30.1 219.24  
D30 219.01  
D30.4 218.56  
D30.2 218.79

D28 219.69  
D27 219.85  
D20 220.06  
D25 220.79  
220.35

D20 219.24

D28.5 219.47

P6 219.00

P2 219.57

P1 219.58

P7 219.41

C23.5 219.18

C23.25 219.37

C23.17 219.17

C23 219.55

C22 219.69

C21 219.70

C20 219.83

C19 219.87

C18 219.92

C17 219.85

C16 219.87

Vesoul

Voidans-les-Vesoul



PPRI du Durgeon aval

Zonage réglementaire  
Commune de Vesoul  
Planche 4



D3083

Echelle : 1/5000

Novembre 2008

vu pour être annexé à

notre arrêté du 18 DEC. 2008

VESOUL le

PREFECTURE du Préfet



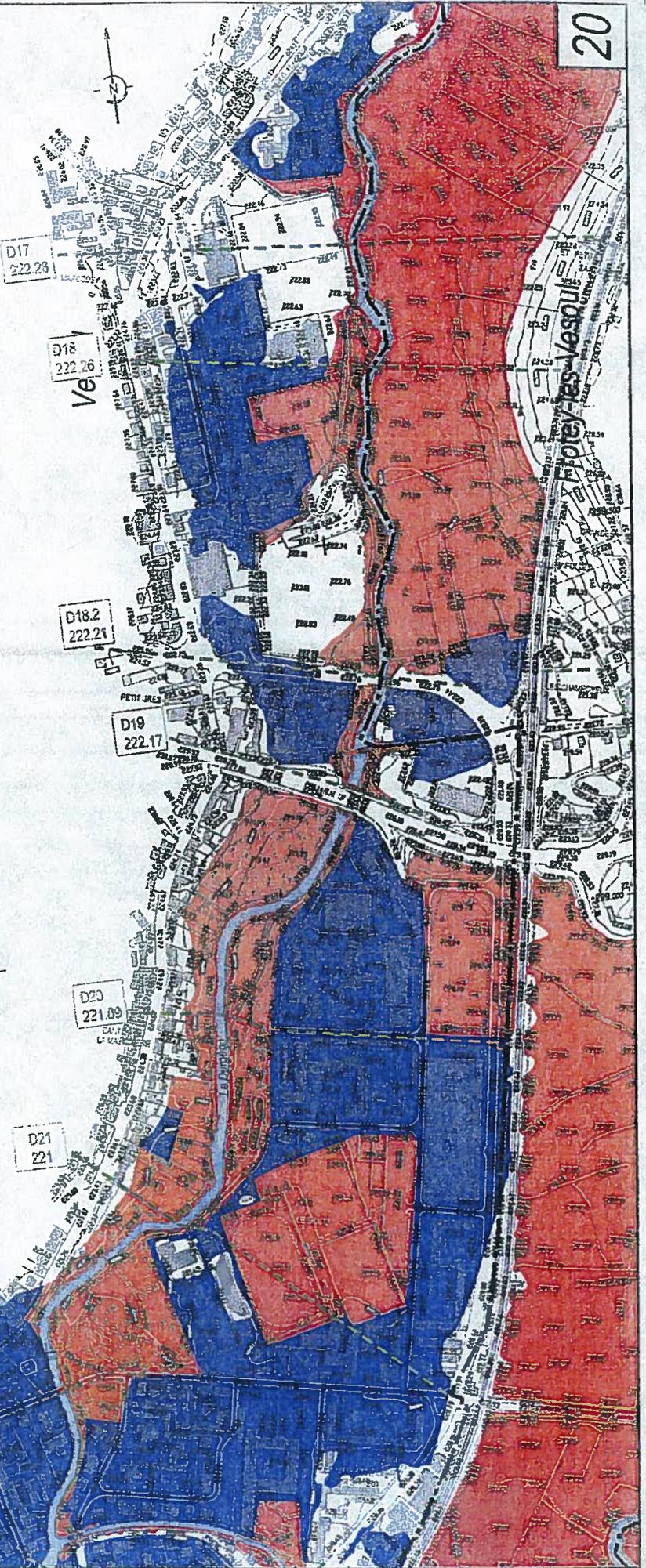
**Légende :**

- Limite communale
- Cours d'eau
- Profil de calcul (nom et cote de référence)
- Profil interpolé (nom et cote de référence)
- Zone bleue
- Zone rouge

298.50

298.00

Vesoul



20

PPRI du Durgeon aval

Zonage réglementaire  
Commune de Vesoul

Planche 5



D3083

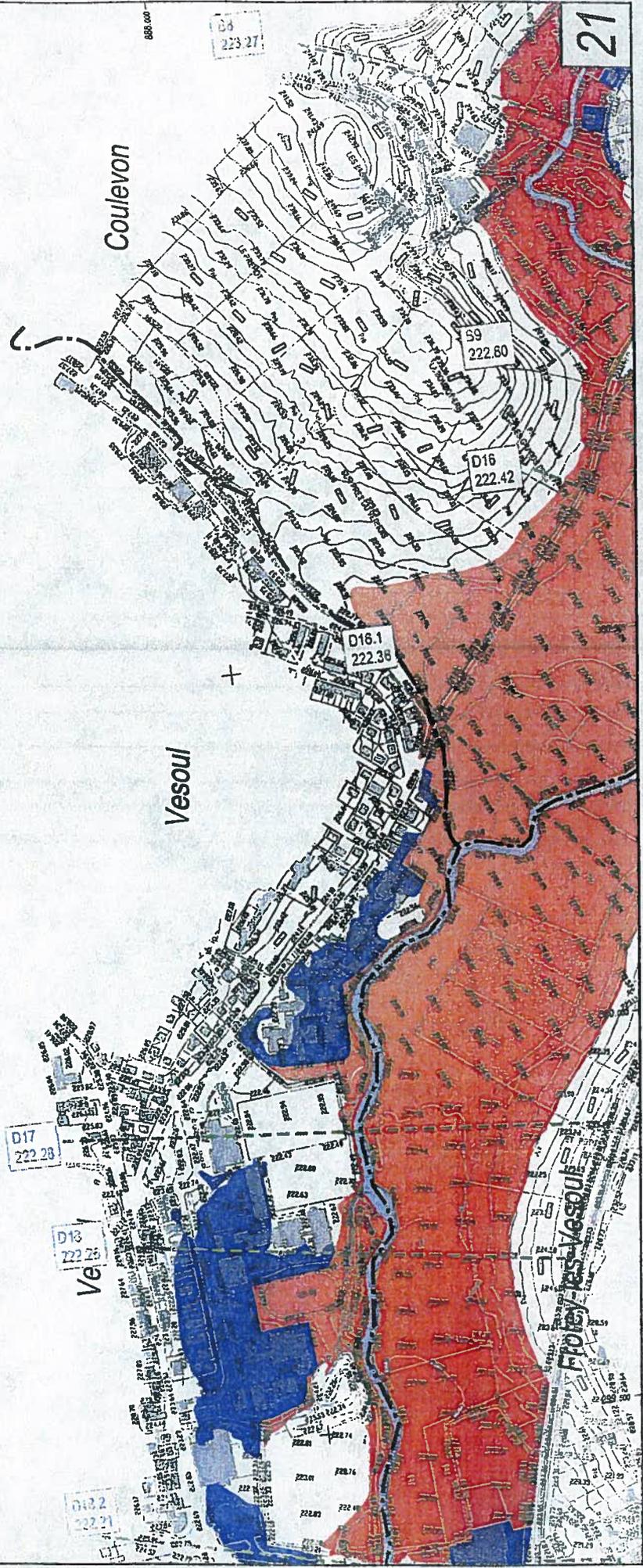
Echelle : 1/5000  
Novembre 2008

- Légende :**
- Limite communale
  - Cours d'eau
  - Profil de calcul (nom et cote de référence)
  - Profil interpoté (nom et cote de référence)
  - Zone bleue
  - Zone rouge

Vu pour être annexé à  
notre arrêté de ce jour.  
VESOUL, le **18 DEC. 2008**  
Le Préfet



Pierre-André DURAND





# Le Risque Mouvement de Terrain

Le mouvement de terrain est un **déplacement, plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol**, d'origine naturelle ou provoqué par l'Homme. Le déplacement peut-être lent (quelques millimètres par an) ou rapide (quelques centaines de mètres par jour) en fonction du type de mouvement: glissement, effondrement ou retrait-gonflement.

La commune de Vesoul est concernée par **trois types** de mouvements de terrain :

- **Les phénomènes de retrait-gonflement des argiles** qui se manifeste dans les sols argileux et qui est lié aux variations de teneur en eau du terrain.
- **Les glissements de terrain.**
- **L'effondrement**, ceci peut concerner la seule **cavité souterraine** anthropique recensée : l'Aqueduc souterrain des Annonciades. Sa hauteur est de 1,70 mètre et la largeur d'environ 0,60 mètre.

- **Explication des différents mouvements :**

- ***Le phénomène de retrait-gonflement:***

C'est le phénomène de mouvement de terrain le plus probable dans la commune de Vesoul: lors des périodes de **sécheresse**, le manque d'eau entraîne un **tassement irrégulier du sol** en surface : on parle de **retrait**. À l'inverse, un **nouvel apport d'eau** dans ces terrains produit un phénomène de **gonflement**.

Ce phénomène peut provoquer des conséquences importantes sur les bâtiments à fondations superficielles.

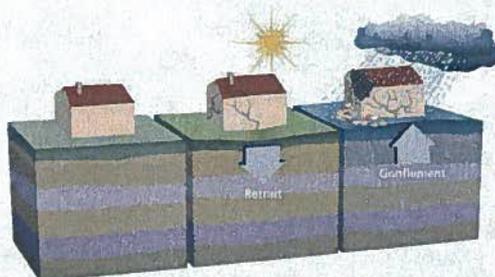


Fig n°5: Schéma explicatif du phénomène retrait-gonflement ([www.saone-et-loire.equipement.gouv.fr](http://www.saone-et-loire.equipement.gouv.fr))

- **Le glissement de terrain:**

Un glissement de terrain est un phénomène géologique qui désigne le phénomène de descente d'une masse de terre sur une pente, sur un plan de glissement.

- **L'effondrement de cavité souterraine:**

L'évolution des cavités souterraines peut entraîner l'effondrement du toit de celle-ci et provoquer en surface une dépression.

- **Rappel de quelques événements marquants:**

- L'état de catastrophe naturelle est reconnu pour la ville de Vesoul concernant les mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols de juillet à septembre 2003 (JO 11/03/2006).
- Glissement de terrain sur les pentes de la Motte.

Le mouvement de terrain retrait-gonflement de 2003 a touché certains secteurs de la ville, les rues les plus exposés ont été :

- La rue de la Maréchalerie
- La rue Claude Cariage
- La rue des Glycines
- La rue Capitaine Blandin
- La rue Cassis
- La rue Edouard Magot
- La rue de la Grande Charrières
- Les pierres vives
- La rue Pierre Curie

- Cartographie du risque retrait-gonflement sur la commune de Vesoul



**Légende:**

**Argiles:**

- Aléa fort
- Aléa moyen
- Aléa faible
- Aléa à priori nul

**Mouvements de terrain:**

- Glissement
- Cavité : Aqueduc souterrain des Annonciades

**Fig. n°6: Carte aléa retrait gonflement des argiles de Vesoul ([www.argilles.fr](http://www.argilles.fr))**

- Les mesures prises :

- Informer les habitants des zones à risques grâce au DICRIM et au PCS.

Avant tout projet de construction ou d'acquisition, renseignez-vous à la mairie au:

**03 84 78 64 00**

ou sur le site du BRGM: [www.bdmvt.net](http://www.bdmvt.net).

- Les consignes de sécurité:

Avant tout, il faut s'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde.

<p><b>En cas de phénomène de retrait-gonflement:</b></p>	<p>Il est possible de construire dans les zones où l'aléa retrait-gonflement est considéré comme élevé, notamment sur la base d'une étude géotechnique et en adaptant les fondations.</p> <p style="text-align: center;"><b>PENDANT</b></p> <p style="text-align: center;">❖ <b>La manifestation des dégâts</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Observation de <b>fissures</b> en façade, souvent obliques et passant par les points faibles.</li> <li>➤ <b>Distorsion</b> des ouvertures (portes et fenêtres).</li> <li>➤ <b>Dislocation</b> des dallages et des cloisons.</li> <li>➤ <b>Rupture</b> des canalisations enterrées.</li> </ul>
	<p style="text-align: center;"><b>APRES</b></p> <p style="text-align: center;">❖ <b>La conduite à tenir, en cas de péril grave et imminent</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Mettez en sécurité</b> les biens pouvant être déplacés.</li> <li>➤ <b>Coupez vos réseaux</b>, électricité, gaz, eau et téléphone.</li> <li>➤ <b>Emportez vos équipements minimum.</b></li> <li>➤ <b>Mettez-vous à l'abri</b> (famille, voisinage..).</li> </ul>
<p><b>En cas de glissement:</b></p>   	<p style="text-align: center;"><b>PENDANT</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Fuyez perpendiculairement</b> au sens de l'écoulement et rapidement.</li> <li>➤ <b>Gagnez au plus vite les hauteurs</b> les plus proches</li> <li>➤ Dans un bâtiment, <b>abritez-vous</b> sous un meuble solide en s'éloignant des fenêtres</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>APRES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Évaluez les dégâts</b> et les dangers</li> <li>➤ <b>Informez les autorités</b></li> </ul>

*En cas  
d'effondrement de  
cavité:*



**PENDANT**

- **Éloignez-vous** du point d'effondrement.
- **Ne revenez pas sur vos pas.**
- **N'entrez pas** dans un bâtiment endommagé.

**APRES**

- **Empêchez l'accès au public** dans un périmètre deux fois plus étendu que la zone d'effondrement.



# Le Risque Sismique

Un séisme est une **vibration du sol** causée par une **fracture brutale des roches en profondeur créant des failles** dans le sol et parfois en surface.

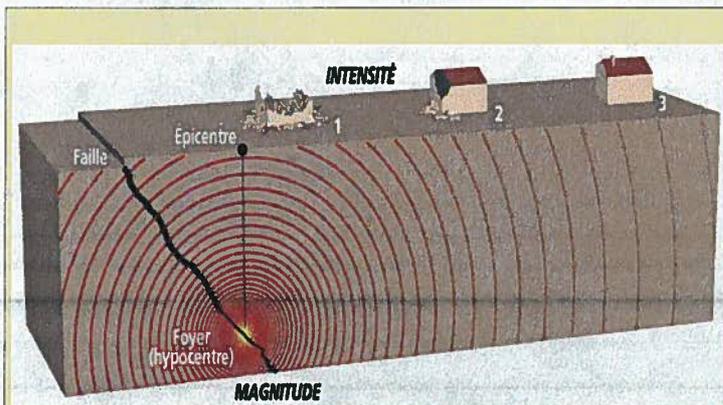


Fig. n°7: Le séisme (www.prim.net)

La commune de Vesoul est concerné par une **sismicité négligeable mais non nulle**. Par conséquent, la probabilité qu'un séisme y survienne est faible mais existante.

## • Explication du phénomène:

Un séisme se caractérise par :

- **Son foyer** (ou hypocentre); c'est la région de la faille où se produit la **rupture** et d'où partent les **ondes sismiques**. Il est généralement situé dans les cent premiers kilomètres de la lithosphère.
- **Son épicentre** qui est le point situé à la **surface terrestre** à la **verticale** du foyer, où l'intensité du séisme est la plus importante.
- **Sa magnitude**: elle traduit l'**énergie libérée** par le séisme. Elle est généralement mesurée sur l'échelle ouverte de Richter.

• **Son intensité:** elle mesure les effets et dommages du séisme en un lieu donné. Ce n'est pas une mesure objective, mais une appréciation de la manière dont le séisme se traduit en surface et dont il est perçu. On utilise habituellement l'échelle MSK, qui comporte douze degrés. Le premier degré correspond à un séisme non perceptible, le douzième à un changement total du paysage. L'intensité n'est donc pas, contrairement à la magnitude, fonction uniquement du séisme, mais également du lieu où la mesure est prise.

Un zonage physique de la France (décret du 14 mai 1991) a été élaboré créant 5 zones.

- **zone 0 :** sismicité négligeable,
- **zone 1a :** sismicité très faible,
- **zone 1b :** sismicité faible,
- **zone II :** sismicité moyenne,
- **zone III :** sismicité forte.

• **Cartographie**

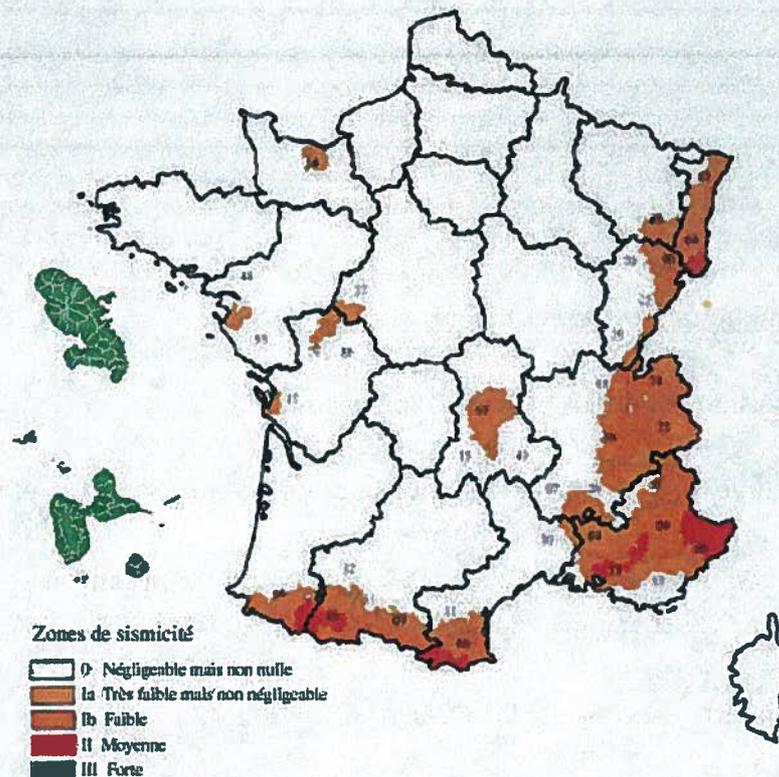
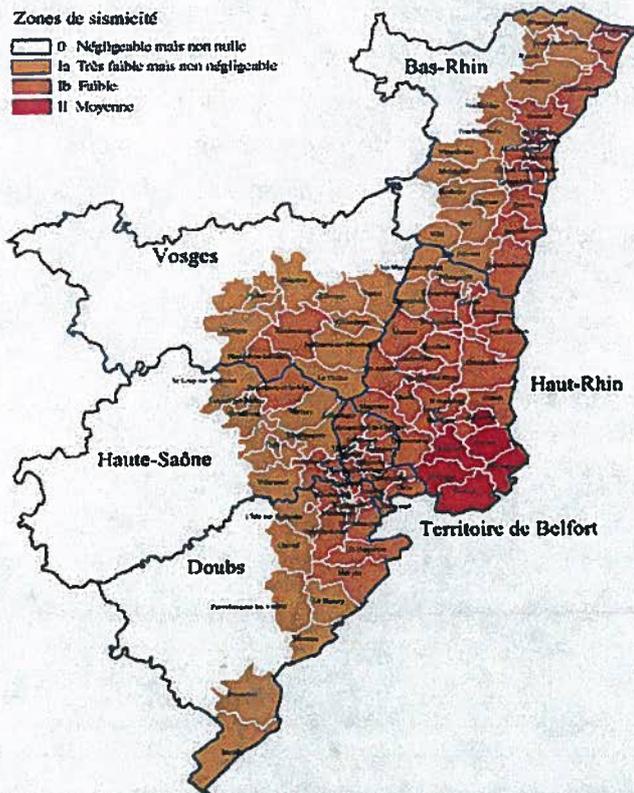


Fig. n°8: Carte des zones de sismicité en France  
(www.prim.net)



La commune de Vesoul est concernée par la zone 0 qui correspond à une sismicité négligeable mais non nulle, il n'y a donc pas de prescription parasismique particulière car aucune secousse d'intensité supérieure à 7 n'y a été observée historiquement.

Fig. n°9: Région Lorraine, Alsace et Franche-Comté  
([www.prim.net](http://www.prim.net))

- Rappel de quelques événements marquants:

Les deux derniers séismes ressentis en Haute-Saône sont:

- le premier survenu le 22 février 2003 avait pour épicentre Saint-Dié et une magnitude de 5,4 sur l'échelle de Richter.
- Le second survenu le 23 février 2004 avait pour épicentre Besançon et une magnitude de 5,1 sur l'échelle de Richter.

Ces deux séismes ont été ressentis par les Vésuliens.

- Les consignes de sécurité:

Avant tout, il faut s'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde.



### Avant

- Repérez les points de coupure du gaz, eau, électricité
- Fixez les appareils et les meubles lourds

### Pendant

*Restez où vous êtes:*

#### ❖ A l'intérieur:

- se mettre près d'un mur, une colonne porteuse ou sous des meubles lourds afin d'être protégé.
- Éloignez vous des fenêtres
- Ne prenez pas l'ascenseur

#### ❖ A l'extérieur:

- Ne restez pas sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer (ponts, corniches, toitures...)

#### ❖ En voiture:

- Arrêtez-vous et ne descendez pas de la voiture avant la fin des secousses.
- Se protéger la tête avec les bras
- Ne pas allumer de flamme

### Après

*Après la première secousse, des répliques sont possibles.*

- Ne prenez pas les ascenseurs pour quitter un immeuble.
- Vérifiez l'eau, l'électricité: en cas de fuite ouvrir les fenêtres et les portes, s'éloigner et prévenir les autorités
- Si l'on est bloqué sous les décombres, gardez votre calme et signalez votre présence en frappant sur l'objet le plus approprié (table, poutre, canalisation...)



# Le Risque Météorologique

La commune de Vesoul est soumise à des événements météorologiques plus ou moins dangereux. En raison de leur intensité, de leur durée ou de leur étendue, ces phénomènes peuvent avoir des conséquences sur la sécurité des personnes et l'activité économique.

Vesoul est concerné par les phénomènes météorologiques suivants :

- Vents violents



Un vent est estimé **violent** donc dangereux lorsque sa vitesse atteint **80 km/h** en vent moyen et **100 km/h** en rafale à l'intérieur des terres. Ce vent varie selon les régions.

- Pluie



Les **pluies intenses** apportent sur une courte durée une quantité d'eau très importante. Cette quantité peut égaler celle reçue habituellement en un mois ou en plusieurs mois.

- Orages violents



Un orage est un phénomène atmosphérique caractérisé par des **éclairs** et des **coups de tonnerre**. Il est souvent accompagné par des rafales de vent, des pluies intenses, et parfois de grêle.

- Neige-verglas



La neige est une **précipitation solide** qui tombe d'un nuage et atteint le sol lorsque la température de l'air est **négative** ou voisine de **0°C**.

Le verglas est lié à une précipitation : c'est un **dépôt de glace compacte** provenant d'une pluie ou bruine qui se congèle en entrant en contact avec le sol.

- Canicule



Le mot "canicule" désigne un épisode de **températures élevées**, de jour comme de nuit, sur une période prolongée. La canicule constitue un **danger pour la santé** de tous.



Fig. n°10: Le lac gelé ([www.ot-vesoul.fr](http://www.ot-vesoul.fr))

La carte de vigilance météorologique définit pour les 24 heures à venir le **danger météorologique potentiel** avec quatre niveaux de vigilance associés chacun à une couleur (vert, jaune, orange, et rouge) pour tous les départements de métropole.

Les quatre niveaux de vigilance sont les suivants:

<b>Vert (niveau 1):</b>	<b>Pas de vigilance particulière</b>
<b>Jaune (niveau 2):</b>	<b>Soyez attentif; si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ou exposées aux crues. Des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement et localement dangereux (ex. vent violent, orage d'été, montée des eaux) sont en effet prévus ; tenez-vous au courant de l'évolution de la situation.</b>
<b>Orange (niveau 3):</b>	<b>Soyez très vigilant; des phénomènes dangereux sont prévus ; tenez-vous au courant de l'évolution de la situation et suivez les conseils de sécurité émis par les pouvoirs publics.</b>
<b>Rouge (niveau 4):</b>	<b>Une vigilance absolue s'impose; des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus ; tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution de la situation et respectez impérativement les consignes de sécurité émises par les pouvoirs publics.</b>

- **Rappel de quelques événements marquants:**

- Les tempêtes des 26 et 27 décembre 1999 qui ont balayé la France dont Vesoul.
- La canicule qui a touché la commune de Vesoul de juin à août en 2003.
- Le verglas en décembre 2008 où les routes N19 et N 57 étaient verglacées et le réseau V-bus à l'arrêt.
- Le 26 juin 2009 un orage violent a inondé le centre ville de Vesoul (voir Fig. n°2). En une demi-heure, il s'est déversé 60 mm d'eau, inondant caves et commerces (pluie supérieure à une période de retour centennale).

- **Les mesures prises:**

- Météo France émet des bulletins météorologiques et des cartes de vigilance, qui définissent pour une durée de 24 heures le danger dans chaque département. Si le niveau de vigilance est orange ou rouge, des bulletins de suivi régionaux sont émis simultanément. Ces bulletins comprennent quatre rubriques : la description de l'événement, sa qualification, les conseils de comportement, la date et l'heure du prochain bulletin.

**Le site Internet de Météo France : [www.meteo.fr](http://www.meteo.fr)**

- **Les consignes de sécurité:**

**Avant tout, il faut s'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde.**

**PRECIPITATIONS**

Évitez les déplacements  
Risque important d'inondation  
Suivez les conseils des autorités publiques  
Ne traversez pas une zone inondée

**ORAGES**

Évitez l'utilisation du téléphone et des appareils électriques  
Évitez les déplacements  
Mettez à l'abri les objets sensibles au vent  
Risque important d'inondation

**VENTS VIOLENTS**

Risque de chutes de branches et d'objets  
Voies impraticables  
Évitez les déplacements  
N'intervenez en aucun cas sur les toitures et ne touchez pas à des fils électriques tombés au sol  
Éviter les promenades en forêt

**NEIGE/VERGLAS**

Route impraticable et trottoirs glissants  
Évitez les déplacements  
Mettez vous à l'écoute de vos stations de radios locales  
Protégez vos canalisations d'eau contre le gel

**CANICULE**

N'hésitez pas à aider ou à vous faire aider  
Passez au moins 3 heures par jour dans un endroit frais (climatisé, ventilé)  
Rafraîchissez vous, mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour  
Buvez fréquemment et abondamment même sans soif  
Prenez des nouvelles de vos voisins, surtout s'ils vivent seuls et sont âgés  
Évitez de sortir aux heures les plus chaudes (12 h – 17 h)



# Le Risque de Transport de Matières Dangereuses

Le risque de transport de matières dangereuses, ou TMD, est lié à un accident se produisant lors du transport de ces matières par voie routière, ferroviaire, ou par canalisation (gazoduc).

La commune de Vesoul est concernée par un trafic de matières dangereuses qui s'effectue :

- **Par voies routières** (la RN 19, la RN 57)
  - **par voies ferrées** (ligne Paris-Mulhouse)
  - **par une canalisation de transport de gaz naturel** (gazoduc exploité par GRDF)
- **La signalisation des véhicules :**



Fig. n° 11: La signalisation des véhicules  
([www.inrs.fr](http://www.inrs.fr))

Les véhicules doivent être munis de **plaques orange réfléchissantes** à l'avant et à l'arrière du véhicule:

Exemple:



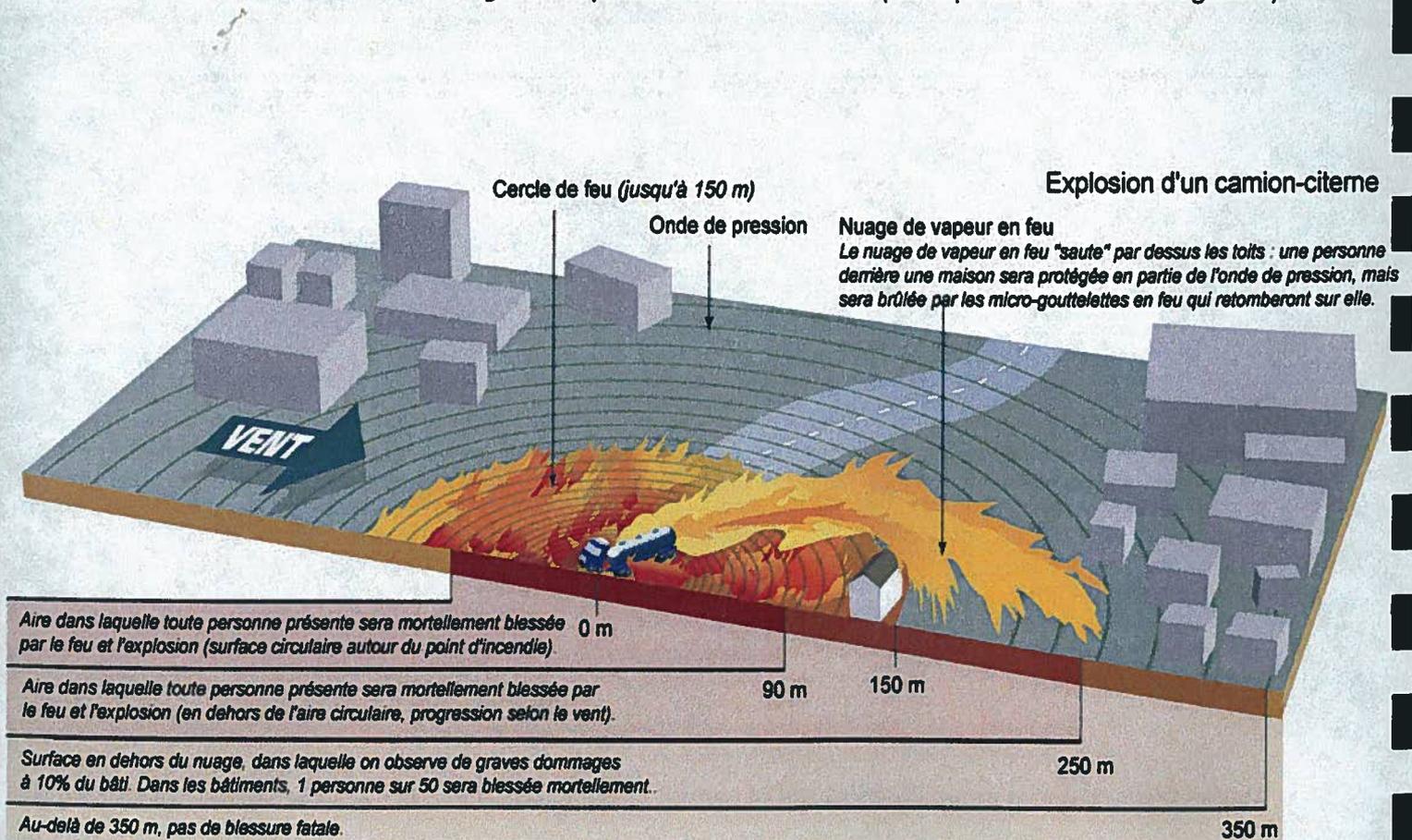
Le numéro du haut est le **code de danger** : il permet aux secours d'évaluer rapidement les risques présentés par la substance transportée.

Le numéro du bas est le **numéro d'identification de la matière**. Il permet aux spécialistes qui interviennent (sapeurs-pompiers) de savoir précisément de quel produit il s'agit.

Les produits dangereux sont nombreux. Ils peuvent être **inflammables, toxiques, explosifs, corrosifs ou radioactifs**. Les principaux dangers sont:

- **L'explosion** occasionnée par un choc avec étincelles, par le mélange de produits, avec des risques de traumatismes directs ou par onde de choc ...
- **L'incendie** à la suite d'un choc, d'un échauffement, d'une fuite, avec des risques de brûlures et d'asphyxie.
- **La dispersion** dans l'air (nuage toxique), l'eau et le sol, de produits avec des risques d'intoxication et de pollution.

Fig. n°12: *Explosion d'un camion citerne* ([www.paca.environnement.gouv.fr](http://www.paca.environnement.gouv.fr))



- Cartographie : N19, N57 et voies ferrées

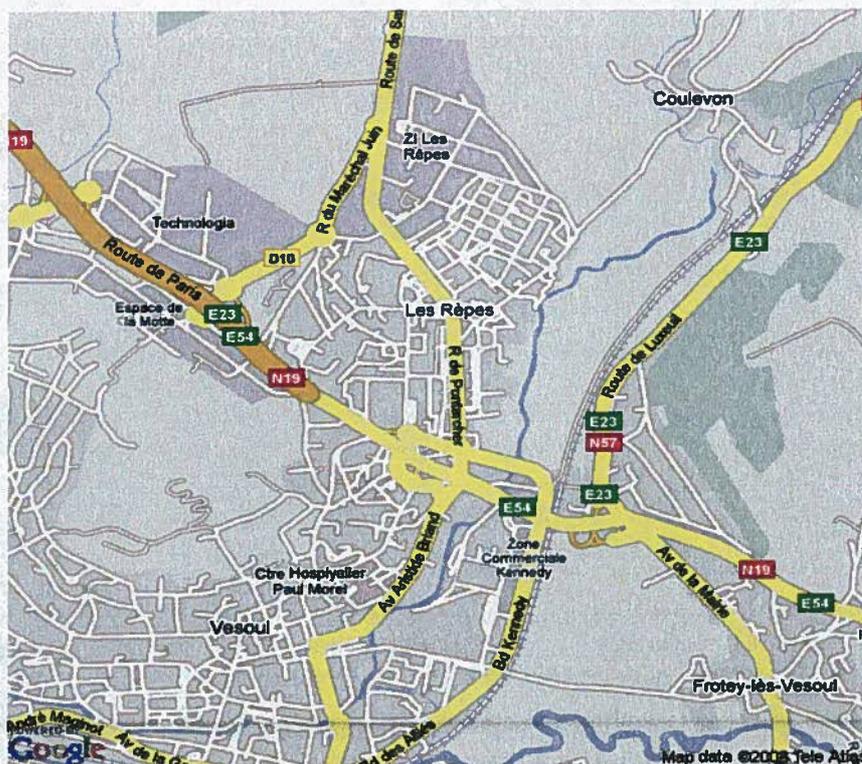


Fig. n°13: Carte de Vesoul ([www.maps.google.fr](http://www.maps.google.fr))

- La canalisation GRT Gaz (Gazoduc):

Un gazoduc enterré transportant du gaz naturel sous haute pression traverse la commune.

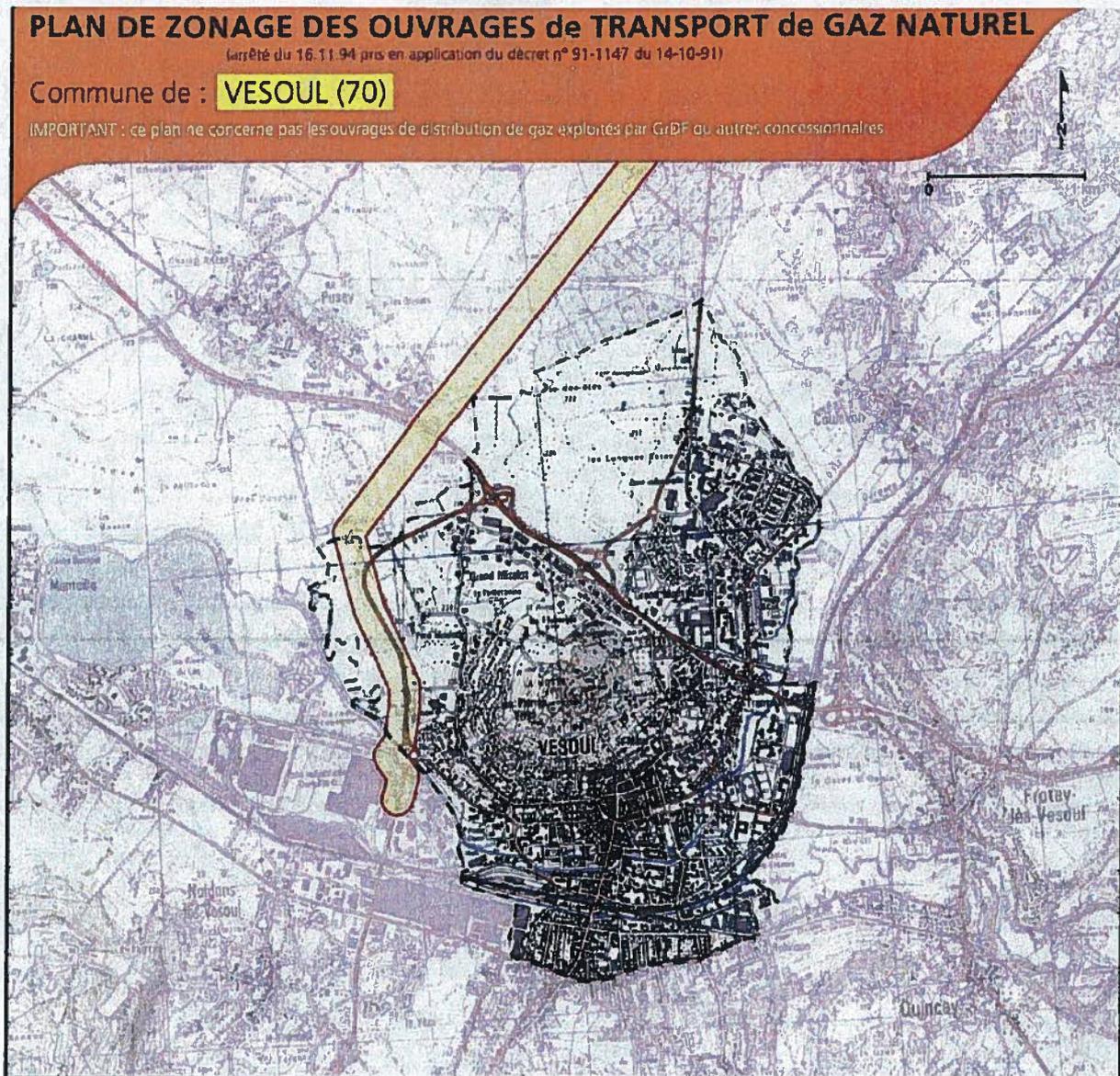
Les canalisations sont reconnues comme étant le moyen le plus sûr de transport des matières dangereuses.

De façon générale, les accidents ou incidents survenant sur les canalisations peuvent avoir deux origines :

- soit une défaillance de la canalisation et des éléments annexes (vannes,...)
- soit une rupture ou une usure due à un événement externe : agression extérieure due à des travaux, glissement de terrain, séisme, érosion par une crue de rivière...

La très large majorité des accidents se produisent sur des canalisations de distribution par agression externe du fait de terrassement.

Voici le plan de zonage du réseau de transport de gaz haute pression sur la commune de Vesoul :



Les conséquences d'un accident sur une canalisation seraient, comme pour les autres modes de transport, en fonction du danger présenté par la matière transportée : un incendie, une explosion, un nuage toxique ou une pollution des sols et des eaux.

**En cas d'urgence 24h/24, téléphoner au N° Vert : 0 800 30 72 24**

- **Les mesures prises:**

- Une réglementation rigoureuse assortie de contrôles spécifiques aux transports de matières dangereuses.
- L'identification et la signalisation des produits transportés : code de danger, code matière, fiche de sécurité.

- **Les consignes de sécurité:**

Avant tout il faut s'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde



#### Si vous êtes témoin de l'accident

- **Donnez l'alerte** (112; pompiers: 18; police: 17; ou gendarmerie) en précisant le lieu, la nature du moyen de transport, le nombre approximatif de victimes.
- S'il y a des victimes, ne les **déplacez pas**, sauf en cas d'incendie.
- Ne devenez pas une victime en touchant le produit et/ou en vous approchant.
- **Ne fumez pas**, ne provoquez ni flamme, ni étincelle.
- **Éloignez-vous** immédiatement des lieux de l'accident.
- Si un nuage toxique vient vers vous, **fuyez** si possible selon un axe perpendiculaire au vent.

#### Lors de l'alerte

- **Restez chez vous** ou rejoignez le bâtiment le plus proche.
- **Bouchez** toutes les entrées d'air.
- **Arrêtez** les ventilations.
- **Évitez** de vous enfermer dans votre véhicule.
- **Écoutez** la radio.

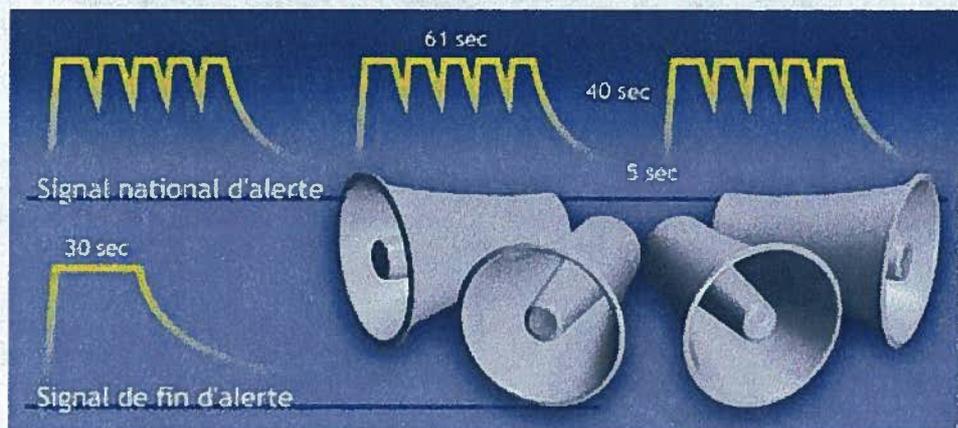
# L'alerte et son signal

- \* L'alerte est la diffusion d'un signal sonore par une sirène pour prévenir la population lors d'une catastrophe.
- \* Elle permet à chacun de prendre immédiatement les postures de sécurité et les mesures de sauvegarde adaptées.
- \* Des véhicules de secours ou municipaux équipés de haut-parleurs peuvent également diffuser des consignes précises.
- \* Lors d'une alerte, les services de radio et de télévision autorisés diffusent des messages indiquant les mesures de protection de la population : celle-ci doit se porter à l'écoute d'un des programmes nationaux pour connaître la conduite à tenir.

Le signal ne renseigne pas sur la nature du danger car le même signal est émis dans toutes les situations d'urgence.

Il consiste en **3 émissions successives d'une durée d'une minute chacune séparée par un silence de 5 secondes**, d'un son modulé montant et descendant. La population doit alors s'abriter dans un lieu protégé.

La fin de l'alerte est annoncée par un signal continu de 30 secondes.



**Fig. n°14: Signal national d'alerte**  
([www.irma-grenoble.com](http://www.irma-grenoble.com))

## Au signal préparez le matériel nécessaire en cas d'alerte

Pour ne pas être pris au dépourvu et pouvoir évacuer rapidement en cas de besoin, préparez le matériel nécessaire:

- radio portable avec piles
- lampe de poche
- eau potable
- papiers personnels
- médicaments urgents
- Couvertures
- Vêtements chauds de rechange
- Matériel de confinement

## Au signal il, ne faut *pas*:

- \* Rester dans un véhicule,
- \* Aller chercher ses enfants à l'école (les enseignants se chargent de leur sécurité),
- \* Téléphoner (les réseaux doivent rester disponibles pour les secours),
- \* Rester près des vitres,
- \* Ouvrir les fenêtres pour savoir ce qui se passe dehors,
- \* Allumer de flamme en cas de renversement de matières dangereuses ou de fuite de gaz.
- \* Quitter l'abri sans consigne des autorités.

### Bon à savoir:

A Vesoul, les radios s'inscrivant dans le partenariat sont:

Fréquence Amitié Vesoul: 91,3 FM

Radio Star: 100,7

Chérie FM: 94,7 FM

# Comment constituer votre kit de survie

## Au fond du kit :

Mettre des couvertures de survie, des bâches plastiques ; des papiers et des crayons, des tablettes de purification d'eau ou un dispositif purificateur, des bougies, des allumettes, une corde, une copie des pièces d'identité...

## Au milieu du kit :

Y ajouter de la nourriture non périssable, du riz, des conserves, du sel, de la farine, des fruits et légumes secs, un ouvre-boîte, un couteau suisse, des couverts en plastique...

## En haut du kit :

Avoir une torche électrique, une radio transistor, des piles et des ampoules de rechange, une trousse de secours, des médicaments, de l'eau, une tente ou un abri pour coucher à l'extérieur, un sifflet pour guider les secours.....

## Pour votre sécurité

Avoir des équipements à l'extérieur de l'habitation adaptés aux risques (tuyaux d'arrosage en cas de feu, outils pour fermer les conduites d'eau, matériel de déblaiement comme une pelle pliante, une pioche...).



# Numéros utiles

Mairie de Vesoul .....	03 84 78 64 00
Préfecture de Haute-Saône .....	03 84 77 70 00
Hôpital de Vesoul .....	03 84 96 60 60
Pompiers .....	18
SAMU .....	15
Gendarmerie .....	17
Appel d'urgence Européen .....	112
Numéro vert d'urgence concernant le gazoduc .....	0800 30 72 24
Météo France .....	08 92 68 02 70
Centre anti poison de Strasbourg .....	03 88 37 37 37

## Sites internet

Carte de vigilance crue .....	<a href="http://www.vigicrues.ecologie.gouv.fr">www.vigicrues.ecologie.gouv.fr</a>
Elle représente les cours d'eau surveillés par l'État affectés d'une couleur indiquant le niveau de danger potentiel (vert, jaune, orange, rouge) afin de mieux anticiper le risque inondation.	
Préfecture de Haute Saône.....	<a href="http://www.haute-saone.pref.gouv.fr">www.haute-saone.pref.gouv.fr</a>
Brgm .....	<a href="http://www.bdmvt.net">www.bdmvt.net</a>
Météo France .....	<a href="http://www.meteo.fr">www.meteo.fr</a>

# Affiche communale

## COMMUNE DE VESOUL

Département de la Haute-Saône  
Région de Franche-Comté



## EN CAS DE DANGER OU D'ALERTE

1. Abritez-vous  
Take shelter  
Resguardese
  2. Ecoutez la radio locale  
Listen to the radio  
Escuche la radio
  3. Respectez les consignes  
Follow the instructions  
Respete las consignas
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école  
Don't seek your children at school  
No vaya a buscar a sus niños a la escuela